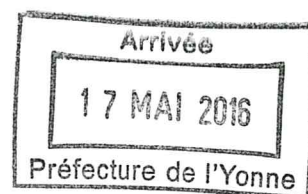


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	2 mai 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	2 mai 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 41
		Votants : 48

Séance du 11 mai 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le onze mai deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Michel DEFRAANCE,
M. Guy BOURRAS,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

**Objet : Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Jovinien :
changement d'adresse du siège à compter du 1^{er} septembre 2016**

**Objet : Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Jovinien :
changement d'adresse du siège à compter du 1^{er} septembre 2016**

Vu l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement doivent faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Considérant que cet article précise aussi que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

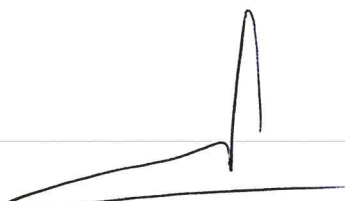
Vu l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien : adresse du siège,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite intégrer de nouveaux locaux afin d'y installer son siège et ses services à l'adresse suivante :
11 Quai du 1^{er} Dragons – 89300 JOIGNY,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

DEMANDE la transmission de la présente délibération aux communes membres afin qu'elles délibèrent à leur tour.




Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : **24 Mai 2016**

date de publication : **25 Mai 2016**